



Quels sont les mécanismes fondateurs de la solidarité ?
Organisée à l'échelon social est-elle encore de mise en France ?

Propos recueillis par **Frédéric Lavignette**
Photos : **Amélie Laurin**

LES MULTIPLES CONCEPTIONS DE LA SOLIDARITÉ

Serge Paugam, sociologue, directeur du Centre Maurice-Halbwachs



Le sociologue Serge Paugam a consacré sa carrière à l'étude des inégalités et des ruptures sociales, auxquelles est censée répondre la solidarité. Dans un livre à paraître, le directeur du Centre Maurice-Halbwachs analyse ses formes et ses fondements en comparant les modalités de cette pratique dans des pays relevant d'aires culturelles différentes les unes des autres.

Vous avez coordonné, il y a une quinzaine d'années, un ouvrage collectif de référence intitulé *Repenser la solidarité*. Le terme « repenser » signifie-t-il que les bases originelles de la solidarité ne sont plus en adéquation avec notre société ?

Serge Paugam – Ce livre, publié aux PUF en 2007, était en effet intitulé *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*. Il partait d'un constat de nature anthropologique et d'une interrogation sociologique. Le constat, tout d'abord : la vie en société place tout être humain dès sa naissance dans une relation d'interdépendance avec les autres, et la solidarité constitue à tous les stades de la socialisation le socle de ce que l'on pourrait appeler l'*homo sociologicus*. On entend par là l'homme lié aux autres et à la société non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme.

Mais après avoir formulé ce constat, une interrogation sociologique fondamentale demeurait : n'existe-t-il pas le risque que cette interdépendance fonctionnelle soit de plus en plus méconnue et que les individus, à mesure que croissent leur autonomie

et leur liberté, se sentent libérés de toute dette à l'égard des générations passées, peu sensibles au destin des générations futures, et finalement hostiles à l'idée d'une redistribution à l'égard des plus défavorisés ? *Repenser la solidarité* correspondait donc au défi que cinquante chercheurs en sciences sociales entendaient relever en ce début du XXI^e siècle.

La solidarité a-t-elle changé de paradigme depuis la sortie de cet ouvrage ?

S. P. – Il faut au préalable s'entendre sur la définition de la solidarité. On considère avant toute chose le fait d'être solidaire comme une relation entre personnes qui relève d'une obligation ou d'un devoir moral d'assistance mutuelle. Cette première définition

professionnelle et la morale civique. Pour un individu, être pleinement solidaire revient, à la suite du processus de socialisation et d'apprentissage des normes sociales, à faire cohabiter en lui ces différentes sphères, autrement dit à mettre en pratique ce qu'exige toute vie en société.

Si l'on se réfère au second sens, la solidarité implique une doctrine pour guider l'action, elle relève d'un choix idéologique. La doctrine du solidarisme, par exemple, élaborée à la fin du XIX^e siècle, postulait que nous devions devenir des associés solidaires face aux aléas de la vie et accompagner la longue marche qui a conduit à notre système de protection sociale. La réponse à votre question ne sera donc pas la même si l'on se réfère au premier ou au second sens de la solidarité. Selon le premier sens, je dirais que, si les différentes sphères

“La vie en société place l'être humain dès sa naissance dans une relation d'interdépendance avec les autres.”

s'applique en réalité à tous les groupes humains, que ce soit la famille, le groupe d'amis, l'association de quartier, la communauté ethnique ou religieuse, le syndicat, le parti politique, et même, en élargissant encore, la nation et les citoyens du monde. Mais la solidarité prend aussi un autre sens. Elle renvoie à un type de politique publique, c'est-à-dire un mode de gouvernance de la Cité, de l'échelle locale à l'échelle supranationale.

Si l'on se réfère au premier sens, il faut souligner que la solidarité se décline selon différentes sphères de la morale : la morale domestique, la morale associative, la morale

de la morale peuvent évoluer, elles ne se modifient pas très rapidement, et une quinzaine d'années est une période trop courte pour percevoir un réel changement. En revanche, si l'on se réfère au second sens, on constate nettement, en France et à l'étranger, une tendance à gouverner la solidarité en s'écartant toujours davantage de l'esprit initial du solidarisme.

Que voulez-vous dire ?

S. P. – La socialisation du risque, qui avait pris le pas sur la notion de responsabilité individuelle, apparaît **...**



“Chaque société se réfère à la solidarité, mais il existe plusieurs façons de la concevoir et de l'ériger en modèle normatif.”

... aujourd'hui en recul. On assiste bien en France à une érosion du socle historique de l'Etat social. Les assurances sociales sont en réalité de moins en moins sociales. Les notions classiques d'universalité des droits, de prévention, de redistribution institutionnalisées sont peu à peu remplacées par des notions de responsabilité individuelle, de ciblage de la protection sociale, de prise en compte individuelle des besoins dans le cadre d'un accompagnement social.

On peut donc légitimement se demander si la solidarité organisée à l'échelon de la société sous la forme d'un contrat social n'a pas déjà plus ou moins perdue la partie. Pour les plus démunis, en particulier, l'accès à la protection sociale passe de plus en plus par un engagement de leur part à être responsable, à faire toutes les démarches pour sortir de leur dépendance à l'égard des services sociaux. Ceci ne peut qu'entretenir un climat de suspicion et entraîner des formes de stigmatisation.

Est-il possible de « faire société » sans solidarité ? Autrement dit, la solidarité est-elle un devoir de toute société ?

S. P. – Dans un ouvrage en préparation¹, j'analyse les formes et les fondements de la solidarité humaine en m'appuyant sur des comparaisons entre pays relevant d'aires culturelles

très différentes les unes des autres. Je constate que l'on peut distinguer plusieurs conceptions normatives de la solidarité, que j'appelle des régimes d'attachement social.

Chaque société combine à sa manière les différentes sphères de la morale, que j'ai déjà évoquées, en privilégiant le plus souvent une. Dans les sociétés méditerranéennes, mais aussi en Amérique latine, ou encore au Japon, la morale domestique est prééminente. En Amérique du Nord, au Royaume-Uni, c'est plutôt la morale associative qui est mise en avant pour assurer la cohésion de la société. En France, notre modèle de protection sociale est de nature plus corporatiste et nous pousse à valoriser la morale professionnelle. Enfin, dans les pays nordiques, la morale civique y est très développée et se combine de façon harmonieuse avec aussi bien la morale associative que la morale professionnelle. En d'autres termes, chaque société se réfère à la solidarité, mais il existe plusieurs façons de la concevoir et de l'ériger en modèle normatif.

La solidarité doit-elle seulement concerner les personnes en situation de vulnérabilité ?

S. P. – Elles constituent évidemment un sujet de préoccupation pour la société dans son ensemble. La question du paupérisme au XIX^e siècle a conduit,

par exemple, à concevoir des moyens collectifs d'éradiquer l'extrême misère. Mais définir la solidarité comme un programme leur étant exclusivement destiné en réduit la portée à la fois philosophique et anthropologique. Cela laisserait entendre que les personnes non vulnérables pourraient se passer de la solidarité en se protégeant elles-mêmes face aux aléas de la vie. Une telle conception risque d'aboutir à une limitation de l'action publique en direction des cibles, les pauvres de la population, et, à terme, de démanteler le système généralisé de protection sociale, qui a été une conquête du XX^e siècle.

La solidarité est souvent définie comme un lien social a priori désintéressé. Or le passé nous montre que les démarches solidaires ont souvent été animées par des intentions de subordination. Par exemple, la charité via la religion, ou encore le paternalisme via le patronat. Peut-on toujours parler de solidarité dans ces cas-là ? Et qu'en est-il aujourd'hui de ce rapport dominant-dominé ?

S. P. – La solidarité n'est réelle que lorsque les individus ressentent la force du lien qui les attache aux autres et à la société, quand ils en retirent pour eux-mêmes l'assurance d'une protection – ils peuvent « compter sur » – et la satisfaction d'une reconnaissance – ils peuvent « compter pour ». Mais il existe aussi des liens qui, tout en apportant une certaine forme de protection, restent fondés sur une forme plus ou moins prononcée de déni de reconnaissance. Ce sont alors des liens qui oppressent, qui enferment l'individu dans une représentation négative de lui-même et expriment souvent un rapport de domination.

Il s'agit le plus souvent d'une relation de subordination ou d'infériorisation. L'individu qui en fait l'expérience en souffre d'autant plus grandement qu'il lui semble impossible d'échapper à cette relation. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet étouffement chronique : la survie de l'individu concerné ; l'impuissance, l'isolement et la crainte de contester l'opresseur tant celui-ci manifeste son pouvoir de façon tyrannique ; l'angoisse de perdre les formes de protection qui sont associées à cette relation de dépendance étouffante.

Au sens large du terme, la solidarité se traduit en fonction de différents niveaux affinitaires : familial, corporatiste, national, international, etc. L'individu n'a-t-il pas tendance à privilégier l'aide pour la communauté dont il est le plus proche, et ce, au détriment de l'universalité ?

S. P. – Le sociologue Emile Durkheim a distingué plusieurs formes d'attachement aux groupes, principalement trois : la famille, la patrie, l'humanité. Il précisait : « *De même que chacun d'eux a son rôle dans la suite du développement historique, ils se complètent mutuellement dans le présent ; chacun a sa fonction. La famille enveloppe l'individu d'une tout autre manière que la patrie, et répond à d'autres besoins moraux. Il n'y a donc pas à faire un choix exclusif entre eux. L'homme n'est moralement complet que s'il est soumis à cette triple action*². »

Autrement dit, le processus de socialisation doit conduire les individus à être solidaire de façon plurielle. Mais, dans la réalité, comme je l'ai dit, les sociétés n'accordent pas toutes le même poids aux différentes sphères de la morale, si bien que, selon les pays, les individus seront plus



Le sociologue Serge Paugam est également directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'EHESS.

encouragés à privilégier telle ou telle forme de solidarité. Dans un régime d'attachement familialiste, ils privilégieront la famille. Dans un régime d'attachement volontariste, ce sera l'association librement choisie, et enfin, dans un régime d'attachement universaliste, le groupe élargi des citoyens égaux en droit.

Pensez-vous que la crise sanitaire a reconsidéré, par nécessité, l'approche solidaire ?

S. P. – Comme beaucoup, j'ai été frappé par les nombreux signes de solidarité apparus pendant cette crise sanitaire : solidarité vis-à-vis des soignants ; solidarité vis-à-vis des professions dites en première ligne – livreurs, éboueurs, etc. ; solidarité vis-à-vis des proches et des voisins ; solidarité des organismes associatifs ; solidarité de l'Etat vis-à-vis de tous les

professionnels privés de travail, etc. Cela témoigne de la capacité de mobilisation lorsque la société est menacée, lorsque le destin collectif dépend de l'attitude responsable de chaque citoyen. On retrouve alors l'élan du solidarisme qui pousse à nous concevoir comme des associés solidaires.

Mais, une fois passée la crise, ne risque-t-on pas de retrouver nos habitudes antérieures, de nous replier sur nous-mêmes, de perdre le sens du collectif ? Il nous faut pour le moins tirer profit de cette expérience et penser la solidarité non seulement en fonction de son groupe le plus proche, mais aussi en fonction des défis qui menacent l'humanité tout entière et notre environnement. •

1. Serge Paugam, *L'attachement social. Formes et fondements de la solidarité humaine*, Seuil, 2023.

2. Emile Durkheim, *L'éducation morale*, Puf, 2012, p. 86.